DÉBATS PARLEMENTAIRES

COMPTE RENDU IN EXTENSO

Seance du Mardi 12 Janvier 1915

SOMMAIRE

- . Ouverture de la session. Constitution du bureau d'age.
- 2. Excuses.
- 3. Congé.
- 4. Communication relative au décès de M. Vagnat, sénateur des Hautes-Alpes.
- 5. Allocution de M. le président d'âge.
- 6. Tirage au sort des bureaux.
- . Communication de lettres de MM. Jean Dupuy, Faisans, Poirson et Charles Humbert.
- Scrutin pour la nomination du président du Sénat.
- 9. Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
- Scrutin pour la nomination de huit se-crétaires.
- 11. Scrutin pour la nomination de trois questeurs.
- 12. Résultat du scrutin pour la nomination du président du Sénat.
- 13. Résultat du scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.
- 14. Résultat du scrutin pour la nomination de huit secrétaires.
- 15. Résultat du scrutin pour la nomination de trois questeurs.
- 16. Proclamation de la constitution du bu-reau définitif du Sénat.
- 17. Règlement de l'ordre du jour.

Fixation de la prochaine séance au jeudi 14 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BELLE, PRÉSIDENT D'AGE

La séance est ouverte à deux heures. M. le président. La séance est ouverte.

1. - OUVERTURE DE LA SESSION. - CONSTI-TUTION DU BUREAU D'AGE

voirs publics, le Sénat et la Chambre des | sur la kératite ulcéreuse.

députés doivent se réunir, chaque année, le

deuxième mardi de janvier. En conséquence, je déclare ouverte la session ordinaire du Sénat pour l'année 1915.

J'invite les six plus jeunes sénateurs présents à venir prendre place au bureau pour remplir, conformément à l'article 1er du règlement, les fonctions de secrétaires jus-

qu'à l'élection du bureau définitif. D'après les renseignements qui me sont fournis, ce sont MM. Milan, Herriot, Maurice

Sarraut, T. Steeg, Joseph Loubet, Quesnel

(MM. Milan, Herriot, T. Steeg, Joseph Loubet, Quesnel et Perchot prennent place au

M. le président. Le bureau d'âge est constitué.

2. - EXCUSES

M. le président. MM. Paul Le Roux et Maureau s'excusent de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

3. — congé

M. le président. M. Méline demande d'urgence un congé de trois jours pour raison de santé.

Il n'y a pas d'opposition?... Le congé est accordé.

4. — COMMUNICATION RELATIVE AU DÉCÈS DE M. VAGNAT, SÉNATEUR DES HAUTES-ALPES

M. le président. Messieurs et chers collègues, le Sénat a perdu un de ses mem-bres, M. Vagnat, sénateur des Hautes-Alpes, décédé le 23 décembre dernier à Paris.

Entré au Sénat en 1900, il fut réélu en 1903 et en 1912 et joua, dans la Haute As-

semblée, un rôle considérable.

Etabli docteur médecin à Briançon, il aborda au Sénat toutes les questions qui M. le président. Aux termes de l'ar-ticle 1er de la loi constitutionnelle du touchaient à son art et trouva, entre temps, 16 juillet 1875 sur l'organisation des pou-la possibilité de publier une étude médicale

Dès son arrivée à la haute Assemblée, il fit un rapport remarqué sur l'hygiène, la salubrité des mines et la sécurité des travailleurs, puis d'autres sur le travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels, sur l'amnistie; enûn il fut nommé secrétaire du Sénat.

M. Vagnat était un républicain convaincu dont l'influence considérable s'exerça toujours en faveur de notre régime poli-

Très affable, et toujours prêt à tous les dévouements, il avait rapidement conquis l'affection de ses électeurs, qui lui demeurèrent constamment fidèles.

Tel nous l'avons connu! Au nom du Sénat tout entier, j'envoie aux siens l'expression de nos vifs et sincères regrets. (Très bien! et applaudissements.)

5. - ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT D'AGE

M. le président. Mes chers collègues, je n'oublie pas que si j'occupe en ce moment le fauteuil de la présidence, je dois ce grand honneur et à l'absence momentance de notre vénéré doyen, M. Huguet, demouré au milieu des populations éprouvées de son département, et auquel je tiens à envoyer notre salut (Vive approbation), et aussi à ce que l'on appelle, par un euphémisme peutêtre exagéré, le bénéfice où le privilège de

C'est vrai, hélas! je suis écrasé par le poids des années et je ne puis offrir à ma patrie mon concours, comme je le fis en 1870. (Très bien! — Applaudissements.)

Ah! 1870!

La France fut-elle vraiment vaincue, ou bien l'empire s'effondra-t-il sous l'impuis-sance de ses gouvernants ? (Très bien! très

Né d'une trahison, l'empire est-il mort achevé par la trahison? Peut-être l'histoire de cette sombre époque, que celle-ci dé-passe en horreur, est-elle encore à écrire

Le crime qui fut commis fut le crime d'uz seul. (Applaudissements.) L'armée sortit-in-

SENAT - IN EXTENSO

tacte de cette terrible épreuve. Quelle réponse sublime elle fait en ce moment aux lourdes railleries que les Allemands déversaient sur elle en 1870! (Très bien!)

Et notre pays, notre chère France que les Allemands guettent depuis près d'un demi-

siècle, et qui leur apparaissait comme une proie facile àsaisir, quel magnifique réveil!

proie lache asaisir, quei magnifique réveil! [Très bien! très bien!]
Ils disaient que la France était cruellement divisée et incapable d'un effort; la nation, tout entière, se dresse enslammée d'un sousse ardent de patriotisme! (Nouveaux applaudissements.)

Vous ne me pardonneriez pas, mes chers collègues, de tourner le feuillet et de reve-

Après l'admirable page qui contient la déclaration ministérielle et qui n'a rien iaissé dans l'ombre; après la communication faite au pays contenant tous les documents diplomatiques, l'Europe a définitivement fivé son incompt. ment fixe son jugement. (Marques d'approbation.)

Cette fois, ce n'est pas l'isolement. Les nations ont compris qu'il s'agissait de dé-fendre cette civilisation dont elles étaient si justement fières, ou de mourir sous l'atmos-

phère asphyxiante d'un impérialisme sau-vage qui prétend dominer le monde. Quand vous êtes arrivé à jeter ce cri, Monsieur le président du conseil: « Puisque, malgré leur attachement à la paix, la France et ses alliés ont dû subir la guerre, et qu'elle a engagé son honneur, c'est-à-dire sa vie...», vos nobles paroles ont pénétré jusqu'au

fond de nos campagnes.

Sans doute, nos agriculteurs, nos électeurs paysans, en apprenant que nos adversaires voulaient s'imposer par la terreur et semaient les ruines uniquement pour satis-faire leur folie sanguinaire, ont maudit ces barbares. S'ils ne pouvaient apprécier les trésors d'art anéantis par ces Vandales, ils ont été pris d'horreur pour ces ennemis qui rasaient les villages et les bourgs inoffensifs, puis emportaient argent, denrées, vête-ments, jusqu'aux langes des tout petits enfants.

Quand ils ont su que, sous des prétextes qu'ils faisaient naître parfois, ils fusillaient les humbles maires, emmenaient en otage les flumbles maires, entinenaient en otage les femmes et les enfants, ils ont eu comme une vision de l'avenir. Est-ce que, vraiment, puisqu'on voulait nous exterminer, nous aurions quelque pitié? Ne fallait-il pas museler ces implacables adversaires, les fauteurs de cette guerre impie? Et, avec yous, ils ont crié: Jusqu'au bout! jusqu'au bout! (Très bien! — Applaudissements.)
Quoi! pendant près d'un demi-siècle ils nous ont guettés, poursuivis de leurs lâches

manœuvres et, foulant aux pieds toutes les lois de la guerre, ils se sont rués sur nous! Quoi! à chaque instant, ils se plaisaient à nous briser le cœur, opprimant nos frères d'Alsace, répudiant les engagements les

plus sacrés!

Je sais bien! Ils voulaient amener notre République à sortir de sa sière impassibilité. On attendait la provocation. A chaque instant ils cherchaient la blessure possible, s'accrochant désespérément à cette misérable querelle de la légion étrangère, souillant l'uniforme français, en déguisant leurs soldats avec nos uniformes et en caricaturant sur des tréteaux de music-hall ces nobles enfants de la France. Ils les revoient, maintenant, sur un autre théâtre, où ils n'ont plus, eux, le rire aux lèvres. (Très

Ah! comme toutes ces manœuvres, toutes ces lâches injures en pleine paix apparais-sent maintenant misérables au monde civilisé, mais marquent en même temps d'un trait indélébile leur inlassable préméditation! (Applaudissements.)

France, dans ce calme au moment où l'Allemagne prononçait contre nous des agressions si graves, qui jeterent en Europe un instant de profonde émotion, je trouve un sentiment d'orgueil et de réconfort. (Très bien! très bien!)

Sur la grave question des neutralités comme sur toutes les mesures que le Gouvernement croira devoir prendre, ayons confiance, mes chers collègues. Calmes, unis, serrons-nous autour des hommes émi-

nent's qui le composent.

Cimentons encore, s'il est possible, les liens qui nous unissent à nos alliés, marchons d'un seul cœur et d'une seule âme, et nous remplirons notre glorieuse et difficile tâche: réorganiser l'Europe pour éviter à jamais de tels attentats, faire refleurir la justice odieusement violée et la civilisation reconquise. (Très bien! très bien et applaudissements prolongés.)

6. - TIRAGE AU SORT DES BUREAUX

M. le président. L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux. (il est procédé à cette opération.)

7. — COMMUNICATION DE LETTRES DE MM. JEAN DUPUY, FAISANS, POIRSON, CHARLES HUM-

M. le président. Avant de procéder à la nomination du bureau, je dois donner connaissance au Sénat des lettres suivantes :

« Paris, le 10 janvier 1915.

« Monsieur le président,

« Conformément aux usages du Sénat, je ne sollicite pas le renouvellement du mandat de vice-président, mes collègues m'ayant fait trois fois l'honneur de m'appeler à cette haute fonction. Je vous serai obligé de leur transmettre, en les informant de mon désistement, l'expression de ma profonde gratitude.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« JEAN DURUY ».

raris, le 12 janvier 1915.

« Monsieur le président,

« Appelé par la confiance de mes col-lègues à siéger pendant frois années comme secrétaire du bureau du Sénat, je me fais un devoir de vous faire connaître que, conformément à l'usage, je ne suis plus candidat à ces fonctions.

« Veuillez, monsieur le président, trans-mettre à nos collègues l'expression de ma gratitude et agréer l'assurance de ma haute

considération.

« FAISANS. »

« Paris, le 12 janvier 1915.

« Monsieur le président, « Conformément aux usages du Sénat, je me fais un devoir de vous faire connaître que je ne suis plus candidat aux fonctions de secrétaire du Sénat.

« Je remercie vivement mes collègues de m'avoir pendant trois ans donné, en m'appelant à siéger au bureau du Sénat, une marque de consiance dont je leur serai toujours reconnaissant.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« CH. HUMBERT ».

« Paris, le 12 janvier 1915. »

« Monsieur le président, Pour moi, dans cette belle attitude de la lègues m'ont fait le grand honneur de teurs.

me conférer le mandat de secrétaire du Sénat.

« Ou'il me soit permis de leur exprin er ma vive gratitude en les informant que je cesse d'être candidat cette année,

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération respectueuse.

« Poirson.»

8. - SCRUTIN POUR LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président du Sénat.

Il va être procédé à la désignation, par la voie du sort, de dix-huit scrutateurs et de six scrutateurs suppléants.

(Le tirage au sort a lieu. - Les scruta-

teurs désignés sont :
MM. Martinet, Paul Strauss, Perreau, de MM. Martinet, Paul Strauss, Perreau, de Kéranflec'h, Larère, Raymond Leygue, Ma-quennehen, Nègre, Ville, Dehove, Jean Dupuy, Flaissières, Fortier, Dupont, Empe-reur, Vissaguet, Dominique Delahaye, Fer-nand Crémieux.

(Les scrutateurs suppléants sont : MM. Le Breton, Maurice Ordinaire, Chaumié, Audiffred, Le Hérissé, Lozé.)

M. le président. Le scrutin pour la nomi-

nation du président est ouvert.

(Le vote a lieu à la tribune dans la forme réglementaire. — Ouvert à deux heures quarante minutes, le scrutin est fermé à trois heures quarante minutes.)

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs à se retirer dans un salon voisin de la salle des séances pour procéder au dépouillement des votes.

Le résultat du scrutin sera proclamé ulté-

rieurement.

Pendant l'opération du dépouillement, je propose au Sénat de passer immédiatement au scrutin pour la nomination des vice-présidents. (Adhésion.)

9. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE QUATRE VICE-PRÉSIDENTS

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin, ouvert à trois heures quarantecinq minutes, est fermé à quatre heures un

M. le président. Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Pendant l'opération du dépouillement, je propose au Sénat de passer immédiatement au scrutin pour la nomination des secrétaires. (Approbation.)

10. - SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE HUIT SECRÉTAIRES

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de huit secrétaires.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin, ouvert à quatre lieures vingt minutes, est fermé à quatre heures cinquante minutes.)

M. le président. Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Je propose au Sénat de procéder dès maintenant au scrutin pour la nomination des questeurs. (Assentiment.)

11. — SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE TROIS QUESTEURS

M. le président. L'ordre du jour appelle « Par trois élections successives, mes col- le scrutin pour la nomination de trois quesLe scrutin est ouvert.

(Le scrutin, ouvert à quatre heures cinquante-cinq minutes, est fermé à cinq heures vingt-cinq minutes.)

M. le président Je propose au Sénat de suspendre la séance pour permettre à MM. les scrutateurs d'opérer le dépouillement du scrutin. (Adhésion.)

La séance est suspendue. (La séance, suspendue à cinq heures et demie, est reprise à cinq heures trois quarts.)

12. - RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMI-NATION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination du président :

Nombre des votants 241 Bulletins blancs ou nuls..... Suffrages exprimés... 212 Majorité absolue.... 107

M. Antonin Dubost a obtenu 212 voix.

M. Antonin Dubost ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président du Sénat pour l'année 1915. (Applaudissements sur tous les bancs.)

13. - RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMI-NATION DES VICE-PRÉSIDENTS

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents:

Nombre des votants...... 219 Bulletin blanc..... Suffrages exprimés... 218 Majorité absolue.... 110

Ont obtenu:

MM. Savary 205 voix. Saint-Germain......205 Maurice Faure.....

MM. Savary, Saint-Germain, Touron et Maurice Faure ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les pro-clame vice-présidents du Sénat pour l'an-née 1915. (Applaudissements.)

14. — RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMI-NATION DE HUIT SECRÉTAIRES

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

Nombre des votants...... 183 Bulletin blanc ou nul...... Suffrages exprimés... 182 Majorité absolue.... 92

Ont obtenu:

MM. Chastenet...... 180 voix.

 De La Batut
 179

 Le Cour Grandmaison
 178

 Quesnel
 178

 Astier..... 177

MM. Chastenet, de La Batut, le Cour Grand-maison, Quesnel. Astier, Lucien Cornet, Mollard et Amic, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les pro-clame secrétaires du Sénat pour l'année 1915. (Applaudissements.)

15. - RÉSULTAT DU SCRUTIN POUR LA NOMINATION DE TROIS QUESTEURS

M. le président. Voici, mesieurs, le résul-

tat du scrutin pour la nomination des trois (Courrégelongue, Gironde. - Devins, Hautequesteurs:

Nombre des votants..... 181 Bulletins blancs ou nuls..... Suffrages exprimés... 177 Majorité absolue.... 89

Ont obtenu:

MM. Théodore Girard...... 174 voix.

MM. Théodore Girard, Denoix et Gustave Rivet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame ques-teurs du Sénat pour l'année 1915. (Applaudissements.)

16. - PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU DÉFINITIF DU SÉNAT

M. le président. Messieurs, par suite des votes qui viennent d'avoir lieu, le bureau définitif du Sénat est ainsi constitué pour l'année 1915:

Président: M. Antonin Dubost.

Vice-présidents : MM. Savary, Saint-Ger-

main Touron et Maurice Faure. Secrétaires: MM. Chastenet, de La Batut, Le Cour Grandmaison, Quesnel, Astier, Lucien Cornet, Mollard et Amic.

Questeurs: MM. Théodore Girard, Denoix

et Gustave Rivet.

Conformément à l'article 7 du règlement, avis de la constitution du bureau définitif du Sénat sera donné à M. le Président de la République et à M. le président de la Chambre des députés.

17. - RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Quel jour le Sénat entend-il se réunir pour installer le bureau définitif et fixer son ordre du jour?

Voix diverses. Demain! - Jeudi!...

M. Peytral. Nous demandons jeudi!

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, la prochaine séance aura lieu jeudi prochain à trois heures (Adhésion), avec ordre du jour suivant :

Installation du bureau définitif.

Fixation de l'ordre du jour. (Assentiment.) Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(Des applaudissements vifs et prolongés saluent M. le président d'âge lorsqu'il quitte le fauteuil de la présidence.)
(La séance est levée à six heures moins

cinq minutes.)

Le Chef par intérim du service de la sténographie du Sénat,

ARMAND POIREL.

Rectification

au comple rendu in extenso de la séance du mercredi 23 decembre 1914 (Journal officiel du 24 décembre.)

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture des crédits provisoires applicables au premier semestre de 1915, M. Bussière a été porté comme « n'ayant pas pris part au vote », M. Bussière déclare avoir voté « pour ».

Bureaux du mardi 12 janvier.

1er bureau.

MM. Baudin (Pierre), Ain. - Bidault, Indre-et-Loire. — Bienvenu Martin, Yonne. — Boirin-Champeaux, Calvados. — Bourgard Loire. ganel, Loire. — Chaumié, Lot-et-Garonne. —

Courrégelongue, Gironde. — Devins, Haute-Loire. — Farny, Seine-et-Marne. — Fleury (Paul), Orne. — Forsans, Basses-Pyrénées. — Freycinet (de), Seine. — Gauvin, Loir-et-Cher. — Genet, Charente-Inférieure. — Gouzy, Tarn. — Guérin (Eugène), Vaucluse. — Herriot, Rhône. — Jouffray, Isère. — La Batut (de), Dordogne. — Limon, Côtes-du-Nord. — Lourties Landes — Menier (Gas-Nord. — Lourties, Landes. — Menier (Gaston), Seine-et-Marne. — Milan, Savoie. — Peschaud, Cantal. — Quesnel, Seine-Inférieure. — Sabaterie, Puy-de-Dôme. — Simonet, Creuse. — Surreaux, Vienne. — Vermorel, Rhône. — Vidal de Saint-Urbain, Aveyron. — Vieu, Tarn. — Ville, Allier. — Vissaguet, Haute-Loire.

2º bureau.

MM. Aguillon, Deux-Sèvres. — Aimond, Seine-et-Oise. — Audiffred, Loire. — Belhomme, Lot-et-Garonne. — Bepmale, Haute-Garonne. — Chauveau, Côte-d'Or. — Cocula, Garonne. — Chauveau, Côte-d'Or. — Cocula, Lot. — Gourcel (baron de), Seine-et-Oise. — Darbot, Haute-Marne. — Decrais, Gironde. — Dellestable, Corrèze. — Dévelle (Jules), Meuse. — Dubost (Antonin), Isère. — Ermant, Aisne. — Henry Bérenger, Guadeloupe. — Hubert (Lucien), Ardennes. — Keranilec'h (de), Côtes-du-Nord. — Larère, Côtes-du-Nord. — Larère, Côtes-du-Nord. — Leygue (Honoré), Haute-Garonne. — Magny, Seine. — Martell, Charente. — Maurice-Faure, Drôme. — Milliès-Lacroix, Landes. — Murat, Ardèche. — Pichon Finistère. — Rey (Emile), Lot. — Reynald, Ariège. — Saint-Germain, Oran. — Trystram, Nord. — Viger. Loiret. — Vilar (Edouard), Pyrénées-Orientales. — Viseur, Pas-de-Calais. Pas-de-Cálais.

3. bureau.

MM. Audren de Kerdrel (général), Morbi-Ma. Addren de Returel (general), Morst-han. — Basire, Manche. — Bérenger. — Ber-sez, Nord. — Bonnelat, Cher. — Bussière, Corrèze. — Cannac, Aveyron. — Cazeneuve, Rhône. — Codet (Jean), Haute-Vienne. — Crémieux (Fernand), Gard. — Danielle, Mayenne. — Decker-David, Gers. — Defumayenne. — Decker-David, Gers. — Defunade, Creuse. — Doumergue (Gaston), Gard. — Dupuy (Jean), Hautes-Pyrénées. — Elva (comte d'), Mayenne. — Hayez, Nord. — Huguet, Pas-de-Calais. — Humbert (Charles), Meuse. — Lebert, Sarthe. — Martin (Louis), Var. — Merlet, Maine-et-Loire. — Milliard, Eure. — Morel (Jean), Loire. — Pelletan (Camille), Bouches-du-Rhône. — Perrot, Basses-Alpes. — Peyrot, Bordone. Perchot, Basses-Alpes. — Peyrot, Dordogne. — Ponteille, Rhône. — Saint-Quentin (comte de), Calvados. — Saint-Romme, Isère. — Sancet, Gers. — Vincent, Ardèche.

4º bureau.

MM. Beaupin, Nièvre. — Bérard (Alexandre). Ain. — Blanc, Hautes-Alpes. — Bodi-Ant. Beaupin, Meyre. — Berard (Mexandre). Ain. — Blanc, Hautes-Alpes. — Bodinier, Maine-et-Loire. — Butterlin, Doubs. — Cabart - Danneville, Manche. — Cauvin (Ernest), Somme. — Charles Chabert. Drôme. — Cuvinot, Oise. — Debierre, Nord. — Deloncle (Charles), Scine. — Fagot, Ardennes. — Fiquet, Somme. — Gavini, Corse. — Gérard (Albert), Ardennes. — Goy, Haute-Savoie. — Guingand, Loiret. — Knight, la Martinique. — Lamarzelle (de), Morbihan. — Las Cases (Emmanuel de), Lozère. — Loubet (J.), Lot. — Mascle, Bouches-du-Rhône. — Maureau, Vaucluse. — Monsservin, Aveyron. — Ordinaire (Maurice), Doubs. — Pérès, Ariège. — Pic-Paris, Indre-et-Loire. — Razimbaud, Hérault. — Réal, Loire. — Riotteau, Manche. — Rivet Isere. — Trouillot (Georges), Juza. Isere. - Trouillot (Georges), Jura.

5º bureau.

MM Albert Peyronnet, Allier. — Aubry, Constantine. — Barbier, Seine. — Bourgeois (Léon), Marne. — Brager de la Ville-Moysan Ille-et-Vilaine. — Brindeau, Seine-Inférieure. — Castillard, Aube. — Colin (Maurice), Alger. — Cordelet, Sarthe. — Crépin, Ia Réunion. — Danelle-Bernardin, Haute-Marne. — Delhon, Hérault. — Destieux-Junca, Gers. — Empereur, Savoie. — Galup, Lot-et-Garonne. — Le Hérissé, Ille-et-Vilaine. — Martinet, Cher. — Méline, Vosges. — Mercier (général), Loire-Inférieure. — Poül, Oise. — Perreau, Charente-Inférieure. — Petitjean, Nièvre. — Peytral, Bouches-du-Rhône. — Philipot, Côte-d'Or. — Raymond, Haute-Vienne. — Régismanset, Seine-et-Marne. — Renaudat, Aube. — Richard, saône-et-Loire. — Selves (de), Tarn-et-Garonne. — Steeg, Seine. — Thounens, Gironde. — Villiers, Finistère.

6º bureau.

MM. Amic, Alpes-Maritimes. — Baudet (Louis), Eure-et-Loir. — Boudenoot, Pas-de-Calais. — Catalogne, Basses-Pyrénées. — Charles Dupuy, Haute-Loire. — Chautemps (Emile), Haute-Savoie. — Combes, Charente-inférieure. — Deliove, Nord. — Denoix, Dordogne. — Estournelles de Constant (d'), Sarthe. — Fenoux, Finistère. — Forichon, Indre. — Fortier, Seine-Inférieure. — Gentilliez, Aisne. — Girard (Théodore), Deux-Sèvres. — Grosdidier, Meuse. — Jenouvrier, Ille-et-Vilaine. — Lemarié, Ille-et-Vilaine. — Lintilhac (Eugène), Cantal. — Maillard.

Loire-Inférieure. — Maquennehen, Somme. — Mascuraud, Seine. — Mir, Aude. — Pédebidou, Hautes-Pyrénées. — Pontbriand (du Breil, comte de), Loire-Inférieure. — Potié (Auguste), Nord. — Poulle, Vienne. — Sarraut (Maurice), Aude. — Sauvan, Alpes-Maritimes. — Savary, Tarn. — Vallé, Marne. — Vinct, Eure-et-Loir.

7º bureau.

MM. Belle, Indre-et-Loire. — Bollet, Ain. — Chapuis, Méurthe-et-Moselle. — Chéron (Henry), Calvados. — Delahaye (Dominique), Maine-et-Loire. — Dron (Gustave), Nord. — Dupont, Oise. — Faisans, Basses-Pyrénées. — Félix Martin, Saône-et-Loire. — Flaissières, Bouches-du-Rhône. — Gaudin de Villaine, Manche. — Gauthier, Aude. — Goirand, Deux-Sèvres. — Gomot, Puy-de-Dôme. — Guillemaut, Saône-et-Loire. — Ilalgan, Vendée, — Labbé (Léon), Orne. — Leblond, Seine-Inférieure. — Leglos, Indre. — Leygue (Raymond), Haute-Garonne. — Mollard, Jura. — Monis (Ernest), Gironde. — Nègre, Hérault. — Pams (Jules), Pyrénées-Orientales. — Pauliat, Cher. — Paul Strauss, Seine. — Pichon (Stéphen), Jura. — Réveillaud (Eugène), Charente-Inférieure. — Ribière, Yonne. — Rousé, Somme. — Sarrien, Saône-et-Loire. — Touron, Aisne.

, 8º burcau.

tilliez, Aisne. — Girard (Théodore), Deux-Sèvres. — Grosdidier, Meuse. — Jenouvrier, Illo-et-Vilaine. — Lemarié, Ille-et-Vilaine. — Maillard, Nièvre. — Béjarry (de), Vendée. — Bonne-Lintilliac (Eugène), Cantal. — Maillard, Sibour, Gard. — Capéran, Tarn-et-Ga-

ronne. — Chastenet (Guillaume), Gironde). — Clemenceau, Var. — Ferdinand-Dreyfus, Seine-et-Oise. — Fortin, Finistère. — Gravin, Savoie. — Guilloteaux, Morbihan. — Henri-Michel, Basses-Alpes. — Jeanneney, Haute-Saône. — Jonnart, Pas-de-Calais. — Latappy, Landes. — Le Breton, Mayenne. — Lhopiteau, Eure-et-Loir. — Limouzain-Laplanche, Charente. — Lozé, Nord. — Mercier (Jules), Haute-Savoie. — Monnier, Eure. — Mougeot, Haute-Marne. — Mulac, Charente. — Ranson, Seine. — Ratier (Antony), Indre. — Riboisière (comte de La), Ille-et-Vilaine. — Ribot, Pas-de-Calais. — Rouby, Corrèze. — Sébline, Aisne. — Servant, Vienne. — Tréveneuc (comte de), Côtes-du-Nord.

9º bureau.

MM. Beauvisage, Rhône. — Bony-Cisternes, Puy-de-Dôme. — Boucher (Henry), Vosges. — Couyba, Haute-Saône. — Daudé, Lozère. — Doumer (Paul), Corse. — Fabien-Cesbron, Maine-et-Loire. — Flandin (Etienne), Inde française. — Gabrielli, Corse. — Genoux, Haute-Saône. — Gervais, Seine. — Grosjean, Doubs. — Guillier, Dordogne. — Hervey, Eure. — Jaille (amiral de la), Loire-Inférieure. — Kerouartz (de), Côtes-du-Nord. — Le Cour Grandmaison, Loire-Inférieure — Le Roux, Vendée. — Lucien Cornet, Yonne. — Marcère (de). — Mazière. Creuse. — Mézières, Meurthe-et-Moselle. — Montfeuillart, Marne. — Ournac, Haute-Garonne. — Penanros (de), Finistère. — Poirier, Seine. — Poirson (Seine-et-Oise. — Reymonenq, Var. — Riou, Morbihan. — Rouland, Seine-Inférieure. — Thiéry (Laurent), Belfort. — Vacherie, Haute-Vienne.